

Arrêté N° MA-ART-2026-231

OBJET : Arrêté municipal temporaire de modification des conditions de circulation (Escadron 24/3 de gendarmerie mobile des Monts d'Aunay)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant l'information transmise par le Capitaine **NICOLAZO DE BARMON**, commandant l'escadron 24/3 de gendarmerie mobile des Monts d'Aunay, concernant des exercices de mise en situation d'exercices d'escorte de convoi les 18,21,22,23 et 24 septembre 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation aux abords des lieux d'exercices pour des raisons de sécurité ;

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 18, lundi 21, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2026, entre 9h00 et 18h00, l'Escadron 24/3 des Monts d'Aunay est autorisé à utiliser les voies publiques suivantes :

- la route reliant la D26 (route de Vire) à la D54 (route de Condé-sur-Noireau),
- la route "les Marfins", reliant la D6 à la D8, avant le rond-point allant vers Bauquay,
- la route de "la Faucterie", reliant la D8 (rond-point allant vers Bauquay exclu) à la D213,
- sur le parking poids lourds, situé sur la D54, route de Condé.

Cf. plan joint.

Article 2 : La gendarmerie mobile est chargée de signaler les restrictions ou les interdictions de circuler sur les voies nommées dans l'article 1.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Capitaine **NICOLAZO DE BARMON**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 août 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
le 1er adjoint M. Martin Jaurin





LES MAREINS

LA ROGUE

LA CLOSERIE

CHAUFFERIE

Google



